

MASTERE 2

DROIT ET GESTION DU PATRIMOINE

PRÉREQUIS

Le Mastère 2 droit et gestion du patrimoine est ouvert à tous les étudiants venant des filières de droit ou de gestion, titulaire d'un Bac + 4 ou d'un diplôme équivalent étranger, désireux d'acquérir une spécialisation en droit. L'accès repose sur le projet professionnel et la motivation du candidat.

DURÉE

290 heures

CONTACT

<https://institutsuperieurdudroit.fr/contact>

PERFORMANCE

- Taux de satisfaction des entreprises d'accueil : 97,87%
- 93,42% des étudiants estiment que l'alternance leur ont permis d'avancer dans leur projet professionnel
- Taux de satisfaction relatif à la qualité de l'enseignement délivré par l'ISD : 90,60%

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes handicapées grâce à un accompagnement particulier.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter notre référente handicap :

Léa Neunlist - Email : direction@ecoleisd.com tel :01.40.70.46.15

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Deux sessions de cours au choix sont proposées dans le cadre du M2 Droit et Gestion du patrimoine :

- 1re session de cours : du 21 octobre au 13 juin. (Sur place ou à distance en e-learning.)
- 2e session de cours : du 2 janvier au 13 juin. (Sur place ou à distance en e-learning. La formation sur place débutant en janvier compte 10% de ses cours en module e-learning.)

Délai de traitement des candidatures

ÉTUDIANTS AYANT RÉALISÉS DES ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Analyse du dossier et vérification des critères d'admission : 15 jours maximum après le dépôt du dossier de candidature

Résultats d'admission : 2 jours maximum après l'analyse du dossier et la vérification des critères d'admission

Ces délais peuvent varier en fonction des disponibilités du candidat et de la fourniture par ses soins de l'ensemble des justificatifs demandés.

ÉTUDIANTS AYANT RÉALISÉS DES ÉTUDES EN FRANCE

Entretien d'admission : 3 jours maximum après le dépôt du dossier de candidature

Résultats d'admission : 2 jours maximum après l'entretien

Ces délais peuvent varier en fonction des disponibilités du candidat et de la fourniture par ses soins de l'ensemble des justificatifs demandés

OBJECTIFS ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

Le Mastère Droit et Gestion du patrimoine propose une formation dans le conseil personnalisé et la gestion patrimoniale par la transmission de connaissances théoriques et pratiques.

A l'issue de la formation, les étudiants seront capables de :

- Maîtriser l'ensemble des questions juridiques liées aux opérations de construction et de gestion de l'immeuble (constructibilité et construction, financement et fiscalité, vente et gestion), de conseiller les acteurs de l'immobilier (banque, constructeur, bailleur, syndicat de copropriétaires)
- Proposer des solutions amiables ou juridictionnelles aux litiges immobiliers,
- Optimiser la dimension financière et fiscale d'une opération immobilière.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pour les cours en présentiel, une feuille d'émargement est signée en séance par les étudiants.

Pour les cours en distanciel, un système d'horodatage permet de vérifier le bon suivi des cours par les étudiants.

Les étudiants assimileront ces compétences au fil des exercices pratiques qui leur seront proposés tout au long du cursus.

Les cours font l'objet d'une évaluation grâce à des examens terminaux portant sur six matières (deux appartenant au tronc commun, une matière de rédaction d'actes en lien avec la spécialité choisie, 3 examens sur des matières relevant du domaine de spécialité choisi) et sur l'anglais.

Les notes portant sur les matières faisant l'objet d'une évaluation se compensent entre elles.

Le planning des examens est envoyé aux étudiants 3 semaines avant le début des examens en précisant le format écrit ou oral des examens.

Les examens écrits peuvent être des études de cas, des consultations, des dossiers à rendre, des sujets de synthèse, des questionnaires à choix multiples...

Si un étudiant ne valide pas les matières faisant l'objet de l'évaluation, il lui sera proposé une session de rattrapage.

Une session de rattrapage est prévue chaque année en Septembre."

MÉTHODES MOBILISÉES

Les cours sont dispensés en présentiel sur deux sites ou en e-learning au choix.

• *Un amphithéâtre de 200 personnes situé au 39 rue Notre Dame des Champs, Paris 16e*

• *4 salles de classes à taille humaines situées au 4 rue Galilée à Paris 16e, permettant des cours dans les meilleures conditions*

d'apprentissage et d'interactions"

• *L'ensemble des supports de cours, des exercices pratiques, et des Moocs sont fournis par l'Institut Supérieur du Droit et également disponibles sur la plateforme d'e-learning de l'Institut Supérieur du Droit pour laquelle chaque étudiant a un accès personnalisé. Un système d'horodatage permet de vérifier le bon suivi des cours par les étudiants.*

TARIFS

Prise en charge à 100% des frais de scolarité en cas de signature d'un contrat de professionnalisation :

Le mastère est un mastère en alternance. L'alternance peut se faire sous la forme d'un contrat de professionnalisation : dans ce cas, les frais de formation sont pris en charge à 100% par l'entreprise ou son OPCO. L'étudiant est, en outre, rémunéré par l'entreprise entre 80% et 100% du SMIC.

A défaut de signature d'un contrat de professionnalisation :

L'étudiant bénéficie d'une réduction de 480 euros ce qui ramène ses frais de scolarité à la somme de 335 euros par mois sur 12 mois soit 3840 euros l'année.

Dans ce cas, votre projet peut être financé de différente manière :

• *La gratification de stage*

◊ *L'alternance peut se faire sous la forme d'un stage.*

◊ *Dans ce cas, la gratification de stage permet à l'étudiant de régler ses frais de scolarité en tout ou partie.*

• *Le prêt étudiant*

◊ *L'avantage du prêt étudiant est de permettre un remboursement différé. Ainsi, vous ne commencez à rembourser votre prêt que lorsque vous débutez votre activité professionnelle.*

◊ *Si vous souhaitez opter pour ce mode de financement, l'Institut Supérieur du Droit vous accompagnera dans vos démarches auprès de sa banque partenaire.*

• *L'autofinancement*

◊ *L'étudiant peut également financer sa formation avec ses propres fonds. L'Institut Supérieur du Droit lui proposera alors, s'il le souhaite, un paiement échelonné dans le temps à hauteur de 335 euros par mois sur 12 mois.*

Ce tarif comprend les frais de scolarité et les droits d'inscription. Les montants exprimés sont nets, TVA non applicable selon l'article 293 B du Code Général des Impôts.

DÉBOUCHÉS

Ce Mastère conduit aux professions suivantes :

• *Gestionnaire de patrimoine*

• *Conseiller en gestion de patrimoine indépendant*

• *Métiers de la banque*

• *Compagnies d'assurances, organismes de retraite et de prévoyance*

• *Gestionnaire de capitaux*

Diplôme d'école hors cursus universitaire menant aux professions du droit en entreprise. Les professions réglementées ne sont pas accessibles sauf à être déjà titulaire d'un Master universitaire (M1 ou M2 universitaire en fonction de la profession réglementée projetée).